

## COMMUNICATION SYNDICALE

### I- Révision de l'accord d'intéressement

Notre accord d'intéressement arrive à expiration cette année et doit être révisé. En l'absence de délégué syndical, cet accord reste unilatéral, mais la direction est toutefois tenue de le soumettre pour accord au CSE.

Il apparait que le nouvel accord proposé par la direction est plus restrictif que le précédent sur plusieurs points.



La CFTC au CSE a donc pris l'initiative de demander un vote pour le recours à un cabinet d'expertise qui sera financé à 100% sur le budget de fonctionnement du CSE. Cette expertise permettra d'évaluer les déblocages d'intéressement possibles en fonction de différents scénarios financiers.

Le recours à l'expertise a été adopté à la majorité des voix lors de la dernière réunion plénière du CSE du 11 juin 2024. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation et restons à votre disposition pour toute question ou clarification.

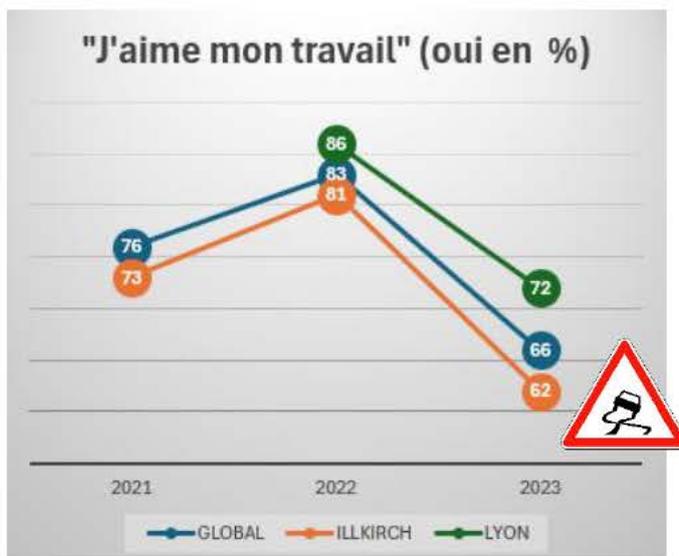
### II - Résultats du sondage QVT 2023 :

Si les résultats du sondage QVT 2023 sont globalement moins bons que ceux des années précédentes, on constate surtout un effondrement des deux indicateurs « *Je me sens bien dans l'entreprise* » et « *j'aime mon travail* », notamment sur le site d'Illkirch.



Ces indicateurs sont importants car ils sont fortement corrélés aux difficultés rencontrées par les salariés d'Oxford Biomedica sur le terrain (problèmes d'organisation, départs de salariés puis recrutements très tardifs et insuffisants, dégradation de l'ambiance et des conditions de travail, multiplication des arrêts de travail, « burn out », etc.)





Tendances réalisées à partir des données des sondages QVT 2021 ; 2022 ; 2023.

Paradoxalement, dans la présentation des résultats QVT GLOBAL 2023, on constate que l'indicateur « J'aime mon travail » apparaît en pole position du « Top 5 des points forts » à Oxford Biomedica :

Les TOP 5 des points forts

???

- 1) « J'aime mon travail »
- 2) La liberté d'adapter mon rythme de travail
- 3) La qualité des relations avec mes collègues
- 4) Les horaires de travail
- 5) L'autonomie dont je dispose

QVT Global 2023 (extrait du rapport présenté en mars 2024)

Le passage sous la bannière Oxford Biomedica suscite de grandes attentes de la part des salariés, notamment en termes de changements organisationnels, de pérennisation des activités, d'amélioration des effectifs et de la rémunération, dans le but de se sentir au mieux dans leur entreprise et leur travail.

Tous les salariés d'Oxford Biomedica (encore présents du moins) font preuve d'une grande résilience face aux difficultés rencontrées afin de rester motivés et efficaces dans leurs missions. Cependant, à force de mettre cette résilience à trop rude épreuve les attentes et les espoirs se transforment en désillusions. Les conséquences sur ces deux indicateurs du sondage QVT sont claires et sans appel !

La CFTC exprime des inquiétudes importantes en termes de risques psycho-sociaux si la direction ne parvient rapidement pas à améliorer la reconnaissance et les conditions de travail à Oxford Biomedica.

La CFTC s'engage à rester particulièrement vigilante dans l'avenir sur les conditions et les coûts associés à l'impératif "Deliver Deliver Deliver" sur le plan humain.



### III – Informations juridiques de la CFTC



#### Nouveau guide de l'ANACT visant à accompagner les salariées atteintes d'endométriose



L'endométriose, est une maladie gynécologique qui concerne près de 2,5 millions de femmes en âge de procréer. A noter que 65 % d'entre elles déclarent que cette maladie a des effets négatifs sur leur travail. Par conséquent, l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) vient de publier un guide à destination des dirigeants et des managers pour comprendre l'endométriose et agir dans l'entreprise face aux impacts que cette maladie peut avoir sur le travail.

Accès au guide : <https://www.anact.fr/endometriose>

#### Interdiction de collecte des informations personnelles des salariés

Le fait, pour un employeur, de commanditer un enquêteur privé afin de collecter les informations personnelles de ses salariés à leur insu, même si elles sont disponibles en lignes, est illégal. (Cass. ch. crim, 30 avril 2024, 23-80-962).



#### Obligation de sécurité de l'employeur face à un management délétère sous peine d'engager sa responsabilité pour manquement à son obligation de prévention des risques professionnels !



L'employeur ne peut pas se permettre de garder à son service un salarié dont le management des autres salariés est susceptible de nuire à leur santé (Cass. Soc. 14 février 2024 n° 22-14.385 ; n°22-23.620).

#### Renouvellement du congé de présence parentale

La loi n° 2023-622 du 19 juillet 2023 est venue assouplir la procédure permettant d'obtenir un renouvellement exceptionnel du congé de présence parentale et de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP) qui y est associée.



Pour rappel, ce renouvellement peut intervenir lorsque le nombre maximal de 310 jours de congés (et de versement de l'AJPP) est atteint avant un délai de 3 ans et qu'un nouveau certificat médical établi par le médecin qui suit l'enfant atteste du caractère indispensable d'une présence soutenue du fait du traitement de la pathologie. Selon le décret du 2 février 2024, pour obtenir le doublement du congé, il n'est plus nécessaire d'obtenir l'autorisation expresse du contrôle du service médical. En effet le silence dudit service (2 mois) vaut acceptation du renouvellement de l'AJPP. Auquel cas, il faudra simplement transmettre le nouveau certificat médical établi par le médecin qui suit l'enfant à l'employeur.

La section CFTC, [REDACTED], représentant de la section syndicale CFTC

